

**LE CENDRE**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 26 juin 2025.

Date et heure de la séance : 2 juillet 2025 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 8

Absent : 1

**Présents** : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. José MAGALHAES procuration à Monsieur Hervé PRONONCE - M. Pierre MESURE procuration à Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Christel MARCHENAY.

**Absent** : M. Florian CATINOT.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Présidente de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 25/07/02/003**

**OBJET** : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon (SIAVA) : Rapport Prix Qualité Service 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016, Monsieur MORIN présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

S'agissant du service de l'assainissement, les compétences se répartissent entre le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon (SIAVA), qui gère l'épuration de l'eau et les réseaux collecteurs principaux, et la commune qui est propriétaire des réseaux secondaires.



Monsieur MORIN présente aux conseillers le rapport d'activité du SIAVA pour l'année 2024. Il indique que ce Rapport Prix Qualité Service 2024 sera mis à la disposition du public en mairie pendant un mois.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**PREND ACTE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,

**Karine VALLUY**



Le Maire,

**Hervé PRONONCE**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 4 juillet 2025  
Reçu en préfecture le 4 juillet 2025

La Directrice Générale des Services,

  
**Caroline SOULIGOUX.**